ACADÉMIE
DE CRÉTEIL
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# Certification en langue étrangère anglais – session 2027

## Note d'information du 12/11/2026 relative à la certification de langue anglais

**Rectorat de l'académie de Créteil**
**Inspection pédagogique régionale langues vivantes**

Affaire suivie par : Benjamin BAUDIN et Sophie CARPY
Tél : 06 34 10 64 80 et 06 18 27 29 45
Mél : benjamin.baudin@ac-creteil.fr et sophie.carpy@ac-creteil.fr

Rectorat de l'académie de Créteil
Maison de l'académie de Créteil – Bâtiment Julie-Victoire Daubié
21 rue Julie-Victoire-Daubié – 94010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics ou privés sous contrat avec l'Etat disposant de l'enseignement de spécialité LLCER, de sections européennes en anglais, et de sections internationales anglophones.*

*S/c de Mesdames les inspectrices d'académie – directrices académiques et Monsieur l'inspecteur d'académie – directeur académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.*

La certification en anglais est pleinement intégrée à un ensemble de mesures en faveur de l'amélioration du niveau des élèves en langues étrangères. Elle permet de reconnaître et valoriser leurs compétences linguistiques et s'inscrit en cohérence avec les autres dispositifs d'évaluation en langue mis en place par le ministère (Ev@lang collège, attestation de langue adossée au baccalauréat, évaluation CEDRE).

Née du partenariat entre **Cambridge English Language Assessment** et le **ministère de l'Éducation Nationale**, cette certification gratuite attestera d'un niveau B2 (utilisateur indépendant) avec sorties possibles aux niveaux B1 et C1 des compétences en langues du Cadre Européen commun de référence pour les langues (CECRL).

### Public concerné

Le public concerné par la certification Cambridge en anglais est composé des élèves volontaires suivants :

- élèves de classe terminale des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques, professionnels et des lycées relevant du ministère des Armées ;
- élèves des classes terminales préparant au baccalauréat français international (BFI) : britanniques et américaines ;
- élèves de classe de terminale inscrits en enseignement de spécialité LLCER anglais ou LLCER anglais, monde contemporain ;

### Calendrier

L'inscription des élèves se fait sous la responsabilité du chef d'établissement via l'application Cyclades du lundi 16 novembre à 14h au vendredi 04 décembre 2026 à 16h. **Aucune inscription hors délai ne pourra être prise en compte.**

Lors de l'inscription, le chef d'établissement devra signaler au SIEC les candidats en situation de handicap au plus tard le vendredi 04 décembre 2026, en particulier pour les candidats nécessitant des sujets adaptés.

**La convocation des candidats** et des enseignants aux épreuves écrites et orales relève de la responsabilité des chefs d'établissement.

## Le déroulement et la correction des épreuves

- Les épreuves orales se déroulent entre le lundi 1er février et le mercredi 31 mars 2027 ;
- La date des épreuves écrites en établissement est fixée au mercredi 17 mars 2027, de 8h30 à 12h30.

Les corrections se feront en établissement, la date limite de saisie des notes est fixée au **vendredi 02 avril 2027**.

Les bordereaux de remontée des notes seront téléchargeables via Cyclades. **Seuls les professeurs habilités, ayant bénéficié d'une formation Cambridge, sont autorisés à évaluer les élèves**.

**Les professeurs qui évaluent les élèves ne peuvent en aucun cas être les professeurs des élèves.**

Afin de **rémunérer les enseignants**, les établissements transmettront par courriel à Monsieur Baudin et Madame Carpy le nom des professeurs ayant corrigé les écrits ainsi que le nombre de copies corrigées (1 candidat = 1 copie), et le nom des évaluateurs à l'oral ainsi que le nombre de candidats interrogés en dehors des heures de service.

## Habilitation des professeurs correcteurs et formations académiques

Chaque établissement doit disposer a minima de **trois professeurs habilités pour répartir les copies et les interrogations orales.** Il vous appartient de veiller à ce qu'un nombre suffisant de professeurs de votre établissement soient habilités par rapport au nombre d'élèves présentant la certification, et de vous assurer par ailleurs de leur disponibilité au regard du calendrier des épreuves.

Pour rappel, les enseignants d'anglais non-habilités, de même que les enseignants de DNL, ne peuvent participer aux opérations ni de passation ni de correction.

De façon à habiliter l'ensemble des enseignants correcteurs de l'écrit et de l'oral, une formation académique **obligatoire** d'un jour et demi aura lieu **le 19 janvier toute la journée et le 20 janvier toute la matinée** pour les nouveaux correcteurs. Les deux IA-IPR d'anglais en charge de la certification, Benjamin BAUDIN (benjamin.baudin@ac-creteil.fr) et Sophie CARPY (sophie.carpy@ac-creteil.fr) établiront la liste des professeurs à former à partir des remontées de besoins effectuées par les chefs d'établissement ou les coordonnateurs de discipline, pour le **vendredi 4 décembre 2026**).

Toute équipe d'anglais inscrivant des élèves à la certification s'engage à

- organiser la passation des épreuves orales dans son établissement ;
- assurer la correction des copies dans l'établissement;
- participer, si ce n'est déjà fait, aux formations préalables prévues pour habiliter les professeurs.

**Dans le cas où l'un de ces engagements n'est pas respecté, les élèves inscrits ne pourront pas passer la certification**.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la mise en œuvre de cette certification qui participe de la valorisation des compétences en langue de nos élèves. Nous vous remercions de diffuser cette information auprès des publics concernés.

Benjamin BAUDIN et Sophie CARPY, IA-IPR d'anglais